



CAMEROON INCLUSIVE
AND RESILIENT CITIES
DEVELOPMENT PROJECT

PDVIR

PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DES VILLES INCLUSIVES
ET RÉSILIENTES



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET
CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N° 0011/2024 /D/MINHDU/CC-PDVIR/PF/RPM/RPMJ DU 22 JAN 2025
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITION SIMPLIFIEE (DPS) N°004/DPS/MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2024 DU 01/11/2024 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REALISATION DES PLANS D'ACTIONS DE REINSTALLATIONS (PAR) DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES DRAINS ET VOIRIES STRUCTURANTS ET DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA-COMMUNES D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3^{ème} ET DOUALA 5^{ème}

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

- Vu La constitution de la République du Cameroun ;
 Vu L'Accord de Crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
 Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
 Vu La loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu La circulaire n°00000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;
 Vu L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
 Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 Vu La décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
 Vu L'AMI N°00102/AMI/MINHDU/CC-PDVIR/PF/RPM/09-2024 du 17/09/2024 ;
 Vu La Demande de Proposition Simplifiée N°004/DPS/MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2024 DU 01/11/2024
 Vu Le rapport d'analyse des offres technique et financière du Consultant ;
 Vu Le procès-verbal des négociations du contrat ;
 Vu Le procès-verbal d'examen du dossier par la CSPM du 19 décembre 2024.

DECIDE :

Article 1^{er}– Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la Demande de Proposition Simplifiée susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
Groupement OREADE – BRECHE / ENDA INTERNATIONAL BP : 2480 L'Occitane-Regent Park 1- Bât 2- 31670 Labège-France ; Tel : + 33 (0)5 61 73 62 62 ; Email : admin@oreade-breche.fr	81 999 672 FCFA HTVA 97 784 609 FCFA TTC	Six (06) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 22/11/2024

Le Ministre
(Maitre d'ouvrage)

Ampliations :

- ARMP ;
- MINMAP ;
- CSPM/PDVIR ;
- CHRONO